



APPEL DE FOND POUR TRAVAUX SANS DOCUMENT JUSTIFIANT LE COUT

Par **MARIE7**, le **15/01/2021** à **15:38**

bonjour

lors de la dernière AG de notre copro (oct 2020) une résolution concernant des travaux a été présentée : 2 membres de l'AG ont estimé que le devis présentait un montant trop élevé et ont demandé de plafonner la dépense à 4000 €

Bien sûr, l'entreprise n'a pas voulu revoir son montant

MAIS la gestionnaire ayant formulé la résolution ainsi "le financement du montant voté, soit 4000 € HT augmenté des honoraires contractuels du syndic, sera effectué par un appel de fonds en date du 01/01/2021, les copropriétaires viennent de recevoir cet appel de fonds ...

Alors même qu'aucune entreprise n'a été sollicitée pour établir un nouveau devis répondant aux restrictions formulées par les 2 copropriétaires, et donc qu'aucun document n'a été présenté - a minima au conseil syndical - d'autant qu'il est fort probable qu'aucune entreprise n'accepte de réaliser ces travaux pour le montant imposé !

Ma question : un syndic peut-il faire un appel de fonds pour travaux sur un simple montant décidé en AG ?

Je vous suis reconnaissante des précisions que vous m'apporterez

Cordialement,

MB.

Par **MARIE7**, le **15/01/2021** à **16:19**

oui, je suis d'accord : il ne faut pas voter n'importe quoi à la demande de n'importe qui ... mea culpa !

merci d'avoir pris le temps de répondre

Cdt